



**CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR L'UTILISATION
DE L'ESPACE 520 - JEAN-CLAUDE MOULIN 6 GRANDE RUE
PAR LES PARTICULIERS**

Entre la ville d'ÉGLY, représentée par **Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD** le Maire, et d'autre part,

- M.....
domicilié(e).....

Mail..... Téléphone

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sont mis à disposition de M....., les locaux mentionnés ci-après :

la salle de spectacle	}	rayer éventuellement la ou les mentions inutiles
la salle de réunion		
le hall d'entrée		
le bar		
l'office (cuisine en sous-sol)		
l'écran vidéo		

Location de vaisselle : oui non Nombre de personnes :

Le droit d'utilisation est consenti pour la manifestation suivante :

le..... de heures àheures, jusqu'au deheures à..... heures.....

Manifestations en journée : mise à disposition de la salle de 9h00 jusqu'à 21h00 le nettoyage doit être terminé pour 22h00.

Manifestations en soirée : mise à disposition de la salle de 11h00 jusqu'à 3h00 le nettoyage doit être terminé pour 4h00.
En cas de dépassement de cet horaire, le chèque de caution de 300.00 € sera encaissé.

Ce contrat devra être déposé en Mairie 3 mois avant la date de la manifestation accompagné :

- * du règlement de location de la salle et/ou location de vaisselle, par virement bancaire ou en espèces (un reçu vous sera fourni).
- * d'un chèque de 1000 € correspondant au montant de la caution de la salle et du matériel
- * d'un chèque de 300 € correspondant au montant de la caution pour le nettoyage de la salle
- * de l'attestation d'assurance datée du jour de l'événement et à l'adresse de la salle

M..... reconnaît qu'un exemplaire du règlement d'utilisation de l'Espace 520 Jean-Claude Moulin lui a été remis. Il s'engage à en respecter toutes les dispositions inscrites.

En cas de non-respect du règlement, le signataire du contrat ne pourra plus louer l'Espace 520 Jean-Claude Moulin.

Fait à Égly, le
L'utilisateur

**Par délégation du Maire
Le 2ème Maire Adjoint**

Mathieu CREMOUX

Précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »